



**ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**



## **ÉLECTIONS PARTIELLES**

### **Avis public d'élection**

**Scrutin du 10 avril 2022**

Par cet avis public, Caroline Nadeau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 4
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants **et sur rendez-vous à [elections@sbdl.net](mailto:elections@sbdl.net) (418 825-2515, poste 235) :**

Du 18 février au 4 mars 2022

| <u>Horaire</u> | Du 18 février au 4 mars 2022 |    |                |
|----------------|------------------------------|----|----------------|
| Lundi          | De 9 h 30 à 12 h             | et | De 13 h à 16 h |
| Mardi          | -                            |    |                |
| Mercredi       | De 9 h 30 à 12 h             | et | De 13 h à 16 h |
| Jeudi          | De 9 h 30 à 12 h             | et | De 13 h à 16 h |
| Vendredi       | -                            |    |                |

**Attention : le vendredi 4 mars 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 3 avril 2022**  
Jour du scrutin : **Dimanche 10 avril 2022**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
  - Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
    - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
    - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
    - Entre le 20 mars et le 30 mars 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
      - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
      - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
      - présentez des symptômes de COVID-19;
      - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
      - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 30 mars 2022.**

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés **à partir du 22 mars 2022**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le vendredi 8 avril 2022, à 16 h 30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Andrée-Anne Turcotte.
6. Mme Andrée-Anne Turcotte a été désignée pour recevoir les déclarations de candidature.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection et la secrétaire d'élection à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Téléphone : 418 825-2515, poste 228

**Secrétaire d'élection**

Adresse : 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Téléphone : 418 825-2515, poste 235

[elections@sbd.net](mailto:elections@sbd.net)

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 15 février 2022



La présidente d'élection

Caroline Nadeau, avocate